

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
SEPTIEME SEANCE DE 1984
LUNDI 5 NOVEMBRE

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatre, le LUNDI 5 NOVEMBRE à 17 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Eric BOYER - Maurice CHANE-KUNE - Frantz FONTAINE - Jean-Marie DUPUIS - Mmes Florelle LAMANDE - Gabrielle FONTAINE - MM. Gilbert MANES - Daniel BOX - René Paul VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Jean-Denis MAHE - Jean-Marc NATIVEL - Gérard LAURET - Mme André PAYET - MM. Paul PAYET - Ibrahim Daoud DINDAR - Raoul HOARAU - Michel VITRY - Nicolas MOUTOUSSAMY - Mme Rose Mai TURENNE - MM. Issop PATEL - Henri ATECTAM - Abdoul Hack AFFEJEE - Fred TANDRYA - Serge CAZANOVE - Serge PERSONNE - Mme Paule BRUNIQUET - MM. Axel KICHENIN - Alexandre DE BALBINE - André LICHARDY - Gilbert ANNETTE - Jean Daniel FONTAINE - Jules RAUX - Raoul AMELIN - Jean Pierre HOARAU - Gilbert GERARD

Etaient représentés :

M. Gérard LEFEVRE	par Mme Florelle LEGROS
Mme Mogine BLARD	par M. Marcel HOARAU
M. Jean HIN-TUNG	par M. Marc GERARD
M. François FERRERE	par M. Camille BOURHIS
Mme Eliane OLLIVIER	par M. Eric BOYER

Absents et excusés : Mme Laurence VERGES - M. Guy Max ZITTE

NOTA :

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie de Saint-Denis le 06/11/84 et que le nombre de conseillers présents a été de 41 / 55 en exercice.

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qui lui ont été acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE

A.D. LEGROS

